

Conseil municipal du 29 juin 2021

Question orale soumise par la liste « Agir Ensemble »

Urbanisme et politique de la Ville au Val Fleuri

Monsieur Le Maire,

Le 2 Juin dernier, a été affiché sur le No28 Impasse du Val Fleuri un permis de démolition ce qui mettrait fin aux occupations quotidiennes, de jour comme de nuit de différentes bandes de jeunes, rendant la vie des riverains intenable depuis un an. Depuis, des équipes municipales sont intervenues pour murer une partie des accès à la maison.

Ce bien n'est qu'une partie d'une zone comportant plusieurs parcelles communales, dont la ferme Talon, qui sont inoccupées depuis de longs mois. La situation ne pourra être résolue durablement sans une utilisation de ces espaces.

Notre question porte sur deux points:

- 1) A quelle date effective cette démolition va-t-elle avoir lieu? Quelles sont les mesures de sécurisation du bâtiment prévues jusqu'à cette date pour prévenir toute nouvelle intrusion dans le terrain, qui est déjà très dangereux pour les jeunes eux-mêmes.
- 2) Dans quel projet global de La Politique de la Ville s'inscrit le réaménagement de ces parcelles communales dont le No28, La Ferme Talon font partie ? A quelle échéance ?